

Pôle défense et protection civiles

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE
DE CONSULTATION DU PUBLIC**

oooo

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION DU BARRAGE DE SERRE-PONÇON

Il sera procédé à une consultation du public en vue de recueillir les observations de la population sur le projet de plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de Serre-Ponçon.

Ce plan définit l'organisation des secours publics et les mesures d'information, d'alerte et de protection de la population en cas de rupture du barrage de Serre-Ponçon.

Les communes concernées par le périmètre d'application de ce PPI sont :

Althen-des-Paluds / Avignon / Beaumont-de-Pertuis / Bédarrides / Cadenet / Caumont-sur-Durance / Cavaillon / Chateauneuf-de-Gadagne / Chateauneuf-du-Pape / Cheval-Blanc / Entraigues-sur-la-Sorgue / Jonquerettes / L'Isle-sur-la-Sorgue / Lauris / Le Pontet / Le Thor / Mérindol / Mirabeau / Monteux / Morières-les-Avignon / Pernes-les-Fontaines / Pertuis / Puget-sur-Durance / Puyvert / Saint-Saturnin-les-Avignon / Sarriens / Sorgues / Taillades / Vedène / Velleron / Villelaure.

Cette consultation se déroulera du 27 décembre 2021 au 26 janvier 2022 inclus.

Le projet de PPI pourra être consulté dans les mairies concernées par le périmètre d'application, en sous-préfecture et en préfecture de Vaucluse, service des sécurités, pôle défense et protection civiles, pendant les jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. Les observations du public pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet sur les sites de consultation.

Le présent avis sera affiché dans les mairies concernées par le périmètre d'application.

A l'issue de cette procédure, le projet de plan sera approuvé par le préfet.